

Image not found or type unknown



Salaire minimum a deduire ?

Par **jonathan21**, le **23/06/2010 à 12:24**

Bonjour,
Je suis commercial dans les energies renouvelables, en CDI depuis deux ans
statut technico-commercial (salarié)
Ma société me verse un salaire mensuel de 1300 euro brut les mois ou je n'ai pas de commission, et les recupere sur les commission suivante;
A t'elle le droit?
Sur ma feuille de paye quand j'ai des commission il deduit toujours le salaire minimum.
Est ce normal ?
mon contrat: dans le cas ou le montant des commissions serais inferieur au smic MR X percevra un salaire minimum garanti mensuel (1300 EUR) pour un horaire de 151.67
Merci pour vos reponses
Cordialement Jonathan